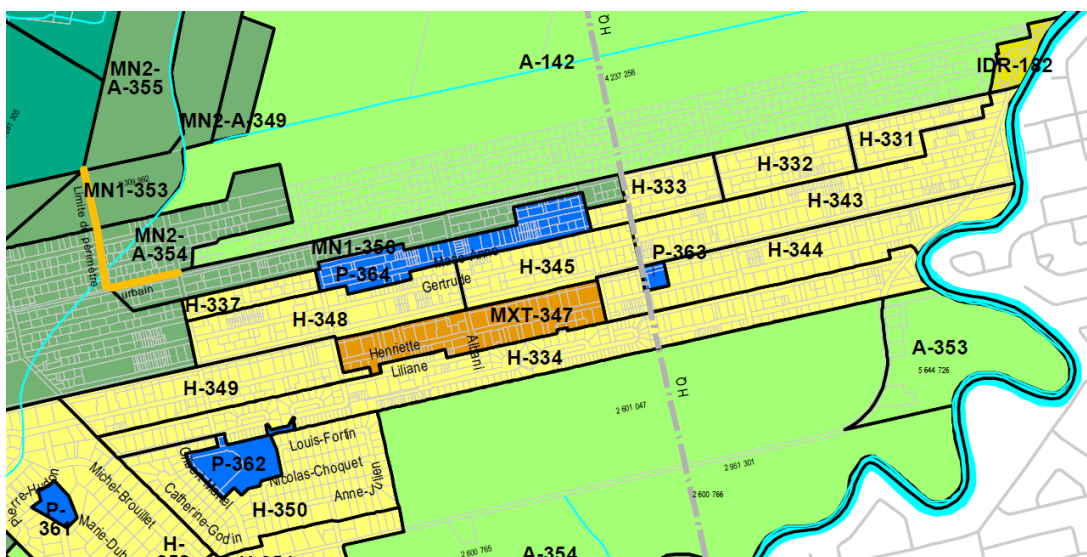


CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :
1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U

Aux personnes intéressées par le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains, à l'aménagement des stationnements, aux toits-terrasses, afin de mieux encadrer les constructions dans le secteur Centre et pour procéder à certains ajustements.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue 6 juillet 2022, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains, à l'aménagement des stationnements, aux toits-terrasses, afin de mieux encadrer les constructions dans le secteur Centre et pour procéder à certains ajustements.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 août 2022 à 20 h à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le 1^{er} projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les zones concernées par le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U sont toutes les zones du territoire de la ville de Carignan. Toutefois, le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U contient des dispositions ne concernant que les zones du secteur Centre, plus particulièrement les zones H-334, H-343, H-344, H-345, MXT-347, H-348 et H-349 ; tel qu'illustré au plan ci-dessous.



5. Le 1^{er} projet de règlement de zonage no 483-23-U peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 20 juillet 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 20 juillet 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 20 juillet 2022.

Donné à Carignan, ce 20 juillet 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière